



**INTERMEDIAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME
ET MANCHE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE PROVENCE DE TOURISME**

Vendredi 11 / samedi 12 / dimanche 13 septembre 2026

LA CANTONNE « Entre Terre et Mer » – Camping Bagatelle AVIGNON 84000

(GPS 43°57'10"N 4°47'59"E)

(Epreuve n° 5014)

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 : Le Moto Club d'Avignon organise les vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 septembre 2026, au Camping Bagatelle, face au Palais des Papes et du Pont d'Avignon à AVIGNON (84000), un intermédiaire du Championnat de France de Tourisme de la Fédération Française de Motocyclisme et une manche du Championnat de Ligue Provence de Tourisme sur le thème de « Entre Terre et Mer. »

Les balades sont limitées à 49 motos (encadrement compris).

Art. 2 : Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers licenciés FFM et indépendants, de véhicules de la catégorie « motorcycle », dont les motos électriques, homologués et assurés pour circuler sur la voie publique, conformes à la législation en vigueur et dans un état normal de fonctionnement.

Art. 3 : Cette étape comptant pour le Championnat de France de Tourisme des Clubs et le Championnat de Ligue Provence de Tourisme, seuls les clubs affiliés à la FFM et les participants détenteurs d'une licence FFM Tourisme (NTO), en cours de validité, pourront prétendre aux différents classements.

Art. 4 : Les licenciés FFM bénéficient d'une priorité d'inscription jusqu'au 20/08/2026.

Art. 5 : Cette activité se pratique sur des voies ouvertes à la circulation publique sans recherche de la plus grande vitesse ou d'une vitesse moyenne imposée, et dans le strict respect du code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage et sans classement ni mesure de performance.

Art. 6 : Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Art. 7 : Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

Art. 8 : La non présentation du certificat d'assurance, du certificat d'immatriculation et du permis de conduire, autorise l'organisateur à refuser le participant sur le rassemblement, y compris hors classement.

Art. 9 : Le montant de l'inscription pour un licencié FFM est de 45 € pour le forfait de base (qui comprend le café d'accueil, la balade, le repas du samedi midi, la balade en petit train, et le pot de bienvenue).

Pour un non-licencié le montant de l'inscription est de 55 € pour ce même forfait de base. Pour les enfants de 8 à 12 ans, le forfait de base est de 22 €, gratuit pour les moins de 8 ans.

Après le 20/08/2026 (délai de 20 jours précédant le rassemblement), une majoration de 5 € sera appliquée, soit : 50 € pour les licenciés, 60 € pour les non licenciés, dans la limite des places disponibles.

Ce forfait de base donne droit aux prestations prévues suivantes : café d'accueil, repas du samedi midi, balade du samedi, la balade en petit train et le pot de bienvenue

Art. 10 : Les inscriptions préalables, permettant de bénéficier du tarif préférentiel de base, devront être adressées avant le **20/08/2026** à

Myriam DELEPINE – 39 B, avenue des Cèdres – 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON (Tél. : 06 78 93 86 10)

Art. 11 : Le parcours pour accéder au lieu de rassemblement sera fléché (à partir du Pont Daladier) à l'aide du matériel homologué par la Commission Tourisme FFM.

Art. 12 : Le pointage d'arrivée officiel de la manifestation par le Moto Club d'Avignon se fera au Camping Bagatelle 84000 (accès par le Pont Daladier sur l'île de la Barthelasse), le samedi matin de 08h00 à 09h30.

Le pointage officiel de la balade se fera également au Camping Bagatelle, au retour de la balade.

La journée officielle de la manifestation correspondant au forfait de base aura lieu le samedi 12 septembre 2026, à partir de 08h00 jusqu'à la fin de la balade.

Art. 13 : Les points seront attribués par la Commission Nationale de Tourisme suivant le Règlement 2026 du Championnat de France de Tourisme en vigueur pour l'intermédiaire. Les points seront attribués par la Commission de Tourisme LMRP suivant le Règlement 2026 du Championnat de Provence de Tourisme pour la manche du CPT.

Art. 14 : Le jury de l'épreuve est composé du Président du Moto Club d'Avignon, du délégué de la Commission Nationale de Tourisme et du délégué de la Commission Tourisme de la Ligue de Provence.

Art. 15 : Une remise de prix est à la discrétion du club.

Art. 16 : Les éventuelles réclamations devront être présentées conformément au règlement de la Commission Nationale de Tourisme FFM 2026.

Art. 17 : Les participants non présents à ce rassemblement ne pourront prétendre à aucun remboursement, sauf cas particulier comme hospitalisation avec certificat à l'appui. De même, les conditions météorologiques ne sont pas considérées comme motif d'annulation et de remboursement.

Art. 18 : Durant toute la durée de la manifestation, les participants restent maîtres de leurs actes. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou incident (perte, vol ou dégradation de biens personnels...), causé par les participants eux-mêmes.

Art. 19 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité.

Art. 20 : L'application d'un forfait de 10€ pour un pointage seul pour les pilotes et passagers participant au Championnat International sera appliqué. La journée officielle du samedi 12 septembre 2026 est obligatoire pour les pilotes et passagers participant au Championnat National, Championnat Combiné et Trophée Tourisme

Art. 21 : Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par l'organisateur ou toute autre société autorisée dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également, à titre gratuit, l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix, par l'organisateur sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique, etc. et ce, sans limitation de durée.

Art. 22 : En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et des officiels.

Montfavet, le 08 Avril 2026

Moto club d'Avignon et de Vaucluse
4 Square des Cigales
84140 MONTFAVET

Fédération Française Motocyclisme

Ligue Motocyclisme Régionale de Provence



LIGUE MOTOCYCLISTE
REGIONALE PROVENCE
Centre Vie l'Anjoly - 98, Blvd de l'Europe
13127 VITROLLES
Secrétariat : 0442097202 / 0675280548
ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr



74 Av. Foch
75011 Paris
01 49 23 77 00
ffm@moto.com



**INTERMEDIAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME
ET MANCHE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE PROVENCE DE TOURISME
Vendredi 11 / samedi 12 / dimanche 13 septembre 2026**

LA CANTONNE « Entre terre et mer » – Camping Bagatelle AVIGNON 84000

(Epreuve n° 5014)



PROGRAMME

Vendredi 11 septembre 2026

A partir de 17h00 : Accueil des participants / Attribution des chambres

- Nous vous proposons un hébergement en chambres de 4 à 8 lits (superposés ou pas) d'une personne, draps et couvertures fournis, 2 douches communes (hommes/femmes), sanitaires sur le palier (serviettes de toilettes et produits d'hygiène non fournis)
- Pas de climatisation
- Parking surveillé la nuit dans Camping fermé à 22h00 / code piéton si souhait sortie en ville

Repas (entrée/plat/dessert/vin compris/café) : De 20h00 à 22h30

Samedi 12 septembre 2026

Petit déjeuner : De 07h30 à 08h00

Départ balade : 09h30 – « La manade Mejannes », plein fait – 180 km aller-retour

Visite : 11h30 – Arrivée

**Repas : 12h00 – Restaurant La Bergerie sur le domaine
(Entrée/plat/dessert/café-Boissons non comprises)**

Départ : 14h00 Balade en petit train à l'étang du Vaccarès (environ ¼ d'heure) suivi d'un temps libre à disposer à votre guise (visite du musée, du domaine, ...)

Départ retour balade 16h00

Retour balade et Attribution des chambres du samedi soir : 18h00

Pot de bienvenue : 19h00

Repas (Entrée/plat/dessert/vin compris/café) : De 20h00 à 22h30

Dimanche 13 Septembre 2026

- Petit déjeuner :** De 07h30 à 08h00
- Avant 10h00 :** Libération des chambres (restitution des clés à l'accueil)
- Les motos pourront rester au Camping jusqu'à 14h00
 - pour ceux qui souhaitent : visite d'Avignon non accompagné
- Départ balade :** 09h00 – Direction Villeneuve les Avignon (parking Office du Tourisme au pied du Fort Saint André) 20 km aller-retour
- Les principaux monuments à visiter à pied : La Chartreuse, l'Abbaye, La Tour Philippe Le Bel, le Fort Saint André, (visites payantes à votre charge) -
- 11h30 :** Retour camping Bagatelle pour le repas
- 12h00 :** Repas (Entrée/plat/dessert/café) : 12h00 au camping La Bagatelle
- Fin intermédiaire :** 14h00

**INTERMEDIAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME
ET MANCHE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE PROVENCE DE TOURISME**

Vendredi 11 / samedi 12 / dimanche 13 septembre 2026

LA CANTONNE « Entre Terre et Mer » – Camping Bagatelle AVIGNON 84000

(GPS 43°57'10"N 4°47'59"E)

(Epreuve n° 5014)

Domaine de Méjanès en Camargue

Au cœur de la Camargue, le domaine de Méjanès sait concilier le respect d'un lieu unique, mythique et ouvert aux visiteurs. Une terre de grands espaces, où vivent chevaux et taureaux en liberté, parmi des milliers d'oiseaux migrateurs ou sédentaires qui trouvent dans ce lieu l'un de leurs derniers refuges naturels.

Le petit train de Méjanès

Imaginé et créé par Paul Ricard en 1968, ce petit train sur rails unique en Camargue, offre un parcours privilégié de 3.5 km pour des prises de vues exceptionnelles entre Vaccarès et marais où évoluent, selon la saison ; taureaux et chevaux en liberté. Le charismatique chauffeur aime transmettre toute sa passion et ses anecdotes au cours du voyage

Le musée Paul Ricard

Le premier musée dédié au fabuleux destin de Paul Ricard. L'occasion de découvrir les multiples talents de ce grand entrepreneur humaniste français. De découvrir aussi l'incroyable histoire du Domaine de Méjanès si cher au cœur des camarguais².

Villeneuve les Avignon - La cité Cardinalice

L'un des principaux attraits de Villeneuve lez Avignon est son superbe ensemble architectural médiéval. **Le Fort Saint-André**, construit au XIVE siècle, offre une vue imprenable sur la ville d'Avignon et le Palais des Papes. Il abrite également un jardin méditerranéen, parfait pour se promener.

À proximité du Fort se trouve le **Chartreuse du Val de Bénédiction**, un monastère fondé au XIVE siècle qui abrite aujourd'hui le siège de l'Académie de l'Art de Vivre. Vous pourrez visiter les bâtiments du monastère et découvrir l'histoire de l'ordre des Chartreux.

Le village possède également de belles églises, notamment la **Collégiale Notre-Dame**, qui abrite de magnifiques fresques du XIVE siècle.

Une autre attraction touristique incontournable de Villeneuve lez Avignon est le jardin de la **Tour Philippe-le-Bel**. Il s'agit d'un jardin médiéval situé au pied de la Tour Philippe-le-Bel, un ancien ouvrage défensif. Vous pourrez y trouver de nombreuses plantes aromatiques et médicinales, ainsi que des sculptures et des vues panoramiques sur la vallée du Rhône.

Enfin, ne manquez pas de vous promener dans les ruelles pittoresques du centre-ville, où vous trouverez de nombreux restaurants, boutiques d'artisanat et cafés.

En conclusion, Villeneuve lez Avignon est une destination touristique idéale pour ceux qui cherchent à allier histoire, architecture et culture.

